

## Département du Var - DGA Solidarités humaines

---

**De:** PAQUETTE, Christophe <cpaquette@var.fr>  
**Envoyé:** mardi 6 juin 2023 19:01  
**À:** MAIRIE; mtpm.plu@metropoletpm.fr  
**Cc:** SOREL Marc; MARINO Marie-Laurence  
**Objet:** Enquête publique MC-DP PLU La Bastidette LA CRAU, AP-TPM 23/97 du 23/05/2023  
**Pièces jointes:** Reponse-commissaire-enqueteur-La-Crau.pdf

**A l'attention de Monsieur SOREL, Commissaire enquêteur**

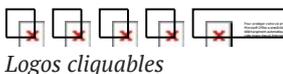
**Objet :** Enquête publique MC-DP PLU La Bastidette LA CRAU, AP-TPM 23/97 du 23/05/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-joint un document qui apporte les réponses aux questions soulevées lors de notre rencontre du 10 mai dernier.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



**Christophe PAQUETTE**  
Directeur général adjoint  
en charge des solidarités humaines  
Tél. 04 83 95 02 00



## Protection de l'enfance : éléments de réponse aux interrogations soulevées par le Commissaire Enquêteur dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de La Crau

### 1- Un projet initial basé sur des besoins estimés en 2019.

L'établissement du centre départemental de l'enfance (CDE), fonctionnant sous le mode de la régie directe et doté d'un budget annexe, est le principal opérateur de l'accueil d'urgence des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance. Il assume également d'autres missions d'accompagnement éducatif et d'accueil de moyen séjour.

Il est organisé autour de trois pôles :

- Pôle éducatif, qui assure quatre grandes missions :
  - Accueil d'urgence (Internat, pouponnière sociale), qui constitue le cœur de mission de tout foyer départemental de l'Enfance.
  - Moyen séjour (Maison d'enfant à caractère social, résidence mère-enfant)
  - Dispositifs d'appui et intervention en milieu familial (Accompagnement éducatif renforcé à domicile, Espace parent-Enfant, Visites médiatisées, etc.
  - Services spécialisés transverses (Espace santé, service accueil de jour).
- Pôle ressources (administration, RH, finances, économat)
- Pôle technico-logistique (maintenance des bâtiments, restauration, lingerie, transport)

Les **implantations** des différents services sont réparties sur 7 sites, qui totalisent 131 places en capacité maximale d'internat d'urgence (109 places autorisées et 21 en sureffectif autorisé ponctuellement) et 22 places en moyen séjour (Résidence mère enfant et MECS), auxquels s'ajoutent les places AERD, les services de visites médiatisées et service de veille sociale à l'enfance.

Site et service	Capacité hébergement max
<b>Le Pradet</b>	
Pouponnière (jusqu'à 17 mois)	18
Jardin d'enfants (18 mois à 6 ans)	30
Moyens (9-12 ans)	12
Grands (12-15 ans)	12
Résidence mère-enfant	11 mères + enfants
Espace Parent Enfant	XXXX
Veille sociale à l'enfance	XXXX
Espace santé	XXXX
Services spécialisés	XXXX

Site et service	Capacité hébergement max
<b>Le Pradet</b>	
Pôle technico-logistique	
Pôle ressources	
<b>La Garde</b>	
Accomp éduc. renforcé à dom.	XXXX
Veille sociale médiatisée	XXXX
<b>Solliès-Pont</b>	
St Nicolas (filles 15-18 ans)	12
Figaou (6-9 ans)	12
<b>Toulon( près de La Valette)</b>	
La Cigaloune (garçons 15-18 ans)	12
<b>Draguignan Le Malmont</b>	
Moyens (9-12 ans)	12
Grands (12-15 ans)	11
<b>Draguignan Le Nid</b>	
MECS Le Nid	11
<b>Draguignan Villa de la Paix:</b>	
AERD est	XXXX
Visites médiatisées	XXXX

Le parc bâtiminaire utilisé par le CDE pose des difficultés globales et certains sites sont particulièrement problématiques.

On relève en particulier les problèmes suivants:

- Une concentration de l'offre d'internat dans l'aire toulonnaise et un déficit dans le centre Var.
- Le manque de solution pour l'accueil des fratries (ce qui est non seulement nécessaire au plan éducatif, mais à présent aussi une exigence légale).
- Une offre d'hébergement globalement inadaptée (locaux exigus, chambres multiples, souvent vétustes, etc.).
- Des sites parfois isolés des autres implantations du CDE (La Cigaloune à Toulon), ce qui ne permet pas la mutualisation ou l'entraide entre les services dans les situations de crise.
- Des locaux en accueil collectif avec sanitaires partagés par un grand nombre, peu propices au respect de l'intimité.
- Pas de possibilité de temporiser l'accueil d'urgence par une immersion progressive dans le collectif.

- Pas d'accessibilité aux mineurs/adultes PMR (obligation réglementaire).

Le projet initial de modernisation du CDE visait à répondre à ces difficultés, **sur la base d'une évaluation des besoins de la protection de l'enfance conduite en 2019**. Il prévoyait notamment une cession du site historique du Pradet et le regroupement des trois sites de l'aire toulonnaise sur le site de La Crau.

## **2- Une augmentation considérable depuis deux ans des besoins de protection des enfants victimes ou en danger.**

Au [niveau national](#) comme dans le Var, les besoins de protection des enfants en danger ont considérablement augmenté ces dernières années. Pour la seule activité du CDE, on peut mentionner les chiffres suivants :

	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Nombre de journées d'accueil en internat réalisées par an	38.323	43.215	43.467	<b>49.753</b>

Au delà de la mission d'accueil d'urgence du Centre départemental de l'Enfance, **c'est l'ensemble du dispositif de prise en charge des enfants en danger qui est saturé** : le nombre d'enfants confiés au Département du Var par décision de justice est passé en deux ans de 1.200 à 1.400 enfants (sans compter les Mineurs non accompagnés). Par manque de places "en aval", le CDE est amené à accueillir certains enfants sur des durées longues, en contradiction avec sa mission centrée sur l'accueil d'urgence.

**Il est donc impératif de créer des nouvelles places de prise en charge des enfants confiés au Département du Var, au-delà du CDE, dans un contexte de rareté du foncier disponible.**

## **3- Une amélioration du projet initial, qui vise à mieux répondre à ces impératifs d'intérêt général.**

Le projet initial permettait d'améliorer considérablement les conditions d'accueil des enfants pris en charge par le Centre départemental de l'enfance, mais ne répondait pas à la situation nouvelle de saturation des dispositifs de prise en charge des enfants confiés, souvent durablement, au Département. Dans ce contexte, la cession des sites du Pradet et de Solliès-Pont est apparue inappropriée.

Une analyse, conduite au premier trimestre 2023 avec le soutien du Cabinet SPQR, amène à améliorer le projet initial :

- Réhabilitation du site de Draguignan, comme prévu dans le projet initial (sans création de nouvelles places)
- Réalisation d'un établissement du CDE à Brignoles, comme prévu dans le projet initial, afin d'augmenter le nombre de places et de répondre aux besoins du centre-Var.

- Réhabilitation des sites du Pradet et de Solliès-Pont, qui répondront aux besoins de placement d'urgence de l'agglomération toulonnaise, et réduction du nombre de places d'hébergement d'urgence de ces deux sites (grâce aux places créées à Brignoles).
- Réalisation d'un établissement de type "Maison d'enfants à Caractère social" à La Crau, afin d'accroître le nombre de place "en aval" du placement d'urgence.

L'ensemble des améliorations indiquées ci-dessus ne modifient pas le projet d'implantation pour La Crau, puisqu'il est toujours prévu de construire un établissement de protection de l'enfance avec hébergement, qu'il soit de type foyer de l'enfance (prise en charge des situations urgentes) ou Maison d'enfant à caractère social.

Pour les sites du Pradet et de Solliès-Pont, les améliorations suppriment l'impact des fermetures, puisqu'il est prévu une réhabilitation assortie d'une réduction du nombre de places.